



République Française
Département SEINE ET MARNE
Commune de Bourron Marlotte

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 077-217700483-20261020-CM2026_52-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/10/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE
Le : 28/10/2026
Et
Publication ou notification du :
28/10/2026

L'an 2026, le 20 Octobre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vitor, VALENTE Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 14/10/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 14/10/2026.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BIDARD Michel, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, M. COLAS Christophe, Mme DANIELOU Cécile, M. DE FARIA Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. GANDON Jean-Charles, M. HAGARD Stéphane, Mme KERHERVÉ Muriel, Mme LOTT Myriam, Mme PACTON Stéphanie, M. PETIT Yves, Mme PICARD Joëlle, M. QUÉNU Nicolas, Mme ROUSSEAU Catherine, Mme SABATIER Véronique, Mme SCHAPPACHER Karine, M. TONNELIER Théo

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BREGERE-MAILLET Jean à M. BUIRON Alain, Mme HAMEL Catherine à Mme PACTON Stéphanie, Mme SHARPE Laura à Mme DUWEZ Nathalie

A été nommé(e) secrétaire : M. COLAS Christophe

CM2026_52 - Adoption du procès-verbal de la dernière séance - Annule et Remplace la délibération CM2026_44

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
VU le projet de procès-verbal,

Suite au recours gracieux de Madame Bruder-Cauquil quant à son intervention, il y a lieu d'annuler la délibération CM2026_44 et la remplacer par ce qui suit, il faut lire :

" Madame Bruder-Cauquil demande que soit ajouté que Monsieur Petit avait indiqué, au sujet de l'augmentation des coûts de construction de l'ALSH, que ce n'était pas fini " **à la place de** " Madame Bruder-Cauquil fait remarquer que la proposition de Monsieur Petit quant au détaille de l'ensemble des coûts de l'ALSH n'a pas été écrite ".

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenue le mardi 23 juin 2026, a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Madame Joëlle PICARD. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **adopte** à l'unanimité le Procès-Verbal du 23 juin 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

A Bourron-Marlotte, le 27/10/2026

Secrétaire de séance,
Christophe COLAS

Le Maire,
Vitor VALENTE

